



# Heritage, demembrement et enfant illégitime

Par **zglorg**, le **22/08/2016** à **13:26**

Mes parents envisagent dans leur testaments de me donner la nue propriété de tous leur biens mobiliers et immobiliers et l'usufruit à mes deux enfants (nominativement).

J'ai un enfant "adultérins" connu , non reconnu, élevé par un couple mais qui pourrait se signaler jusqu'à l'âge de 28 ans

Après le décès de mes parents, au cas cet enfant se présente, pourra t'il prétendre à la part de nue propriété de mes enfants, ou n'aura t'il droit qu' a ma part (l'usufruit) , donc rien du tout.

Le questions reste si il se présente alors que mes parents sont toujours vivant.

je chercherai à ne rien avoir de mes parents au profit de mes deux enfants.

Merci